



**CONSEIL DE QUARTIER  
PLÉNIÈRE  
12 FEVRIER 2019**

*La réunion est introduite par le Collectif d'animation du Conseil de Quartier, composé de Anna Tholander, Claire Prost, Nadine Vitard, Marisol Corral, Robert Nalet.*

**Présents**

**Elus :**

**Catherine PILON**, Adjointe au Maire déléguée aux transports, aux déplacements, à la circulation et au stationnement,

**Olivier STERN**, Conseiller municipal délégué aux Mobilités, auprès de Catherine PILON

**Riva GUERCHANOC**, Adjointe au Maire déléguée à la Santé, à l'égalité Femmes Hommes et élue du quartier

**Services municipaux :**

**Medy SEJAI**, Directeur de l'espace public et des mobilités

**Nathalie LE BRUN**, Gestionnaire urbain de proximité à l'Antenne de quartier Marcel Cachin

**Département :**

**Amélie BOURLIEUX**, Responsable d'Opérations Tramway T1 (Service des Projets de transport),

**Saïd HASSOUNI**, Responsable d'Opérations Tramway T1 (Service des Projets de Transport)

**Stephen ROMANGIN**, Chef du Service Projets de Transport

*Et environ 80 habitants participent à la réunion.*

---

Le collectif d'animation explique le déroulement de la réunion, qui sera principalement consacrée aux mobilités (transports, déplacements, stationnement) et présente les élus et Services présents à la réunion. L'actualité du démarrage prochain des travaux du tramway est un sujet important pour Montreuil et notre quartier, le Département maître d'ouvrage est venu en parler. Le sujet a été choisi pour cette séance car dans cette période beaucoup de choses sont à évoquer et appellent des informations : plusieurs gros chantiers concernent Montreuil en lien avec l'arrivée de transports lourds (Tramway ligne 1, métro ligne 11) - le tramway circulera en bordure de notre quartier - et à proximité immédiate, sur le Boulevard Aristide Briand nous allons vivre le redémarrage des travaux du bassin de rétention également réalisé par le Département. Les habitants ont besoin d'informations sur l'impact de la concordance de ces gros chantiers. Par ailleurs, beaucoup de mesures (plan vélo adopté à Montreuil, évolution du stationnement ...) font de cette problématique un sujet de grande actualité.

**Le collectif d'animation présente tout d'abord l'initiative portée par l'Observatoire du Partage. Sylvain MUSTAKI et Cathy LAMRI viennent en parler à tour de rôle.**

**Sylvain Mustaki** indique que l'association de l'Observatoire du partage prépare un événement pour le 19 mai 2019 à Montreuil intitulé « **Les routes du partage** ». Cette jeune association vient s'intégrer dans le tissu associatif montreuillois pour apporter une contribution. L'association repose sur le concept original de partage, pour l'heure peu développé en France. Ce partage est sous-tendu au sein de l'association par trois grands axes : la justice sociale, la résilience et la mutualisation des ressources. Par ailleurs, l'association essaie de mettre en place avec la municipalité une orientation des Politiques publiques qui irait dans ce sens. Une réunion se tiendra le 13 février au Rêv Café (Place de la République) où une information plus complète sur l'association sera dispensée.

**Cathy Lamri** explique que l'événement *Les Routes du Partage* se déroulera **le week-end du 18 et 19 mai** sur tout le périmètre de la ville. Il s'agit d'un événement visant à faire participer au maximum les habitants et les associations. Cet événement sera scindé en deux parties : une journée plutôt institutionnelle en mairie avec des conférences et un forum autour du partage au niveau national et international. Le lendemain, il s'agira davantage d'une expérimentation sur la commune de Montreuil, avec une porte ouverte des structures et des ateliers participatifs. En parallèle, des points de partage seront organisés dans les lieux publics (places, squares, jardins, quelques « rues aux enfants ») et accueilleront des gratiferas (marchés gratuits) ; il s'agit de proposer aux gens d'apporter, de donner, de partager objets, compétences, savoirs, services avec son voisin. Un nettoyage citoyen sera également proposé sur ces points de partage. À partir de 18 h, place de la Mairie, un grand concert gratuit sera organisé pour réunir tous les Montreuillois, avec les Wampas et deux artistes montreuillois. En parallèle, seront organisés en partenariat avec le Biocoop des ateliers autour du bien-manger et de l'alimentation : un buffet solidaire sera proposé pour lequel chacun apporterait un produit à manger.

### **I – Le tramway T1, programmation et impacts sur le quartier**

**Catherine PILON** remercie le département pour sa présence. Elle avait été invitée par le Conseil de quartier pour présenter la politique transport au niveau de la Ville et sa déclinaison sur ce quartier. Sur les questions très précises relatives au tramway, la Ville a jugé plus pertinent d'inviter le Département, maître d'ouvrage de ce projet. Ce projet de tramway est attendu depuis très longtemps par les Montreuillois : le fait que les travaux démarrent représente une bonne nouvelle, même si le chantier n'est pas encore programmé dans son intégralité. Néanmoins, de tels travaux entraînent nécessairement des bouleversements et des impacts sur la vie quotidienne.

**Amélie BOURLIEUX** indique que le Département a choisi de présenter ce soir un point sur le lancement du projet, un planning prévisionnel général, les travaux sur l'A186, la gestion de la circulation pendant les travaux sur l'A186, l'information et la communication, avant de terminer par un échange avec les habitants qui souhaiteront poser des questions.

#### ***Financement***

Le financement du T1 représente 458 millions d'euros, dont 350 millions sont financés pour l'heure. La partie historique sera refaite au niveau quai, de Bobigny à Noisy, et ensuite un prolongement sera opéré de Noisy-le-Sec jusqu'au futur SMR (site de maintenance et de remisage). La tranche 2, du T1 jusqu'à Val de Fontenay, sera financée dans un deuxième plan État/Région (2020/2025). Les financeurs, à savoir l'État, la Région, le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis et le Conseil Départemental du Val-de-Marne, se sont engagés à financer l'intégralité du tramway. Le département a notifié les chantiers de travaux en décembre 2018, ce **qui permettra de démarrer les travaux au niveau de l'A 186 dès juin 2019.**

**Saïd Hassouni** explique que dans le cadre de ce projet, le département acquiert environ 400 parcelles, bâties et non bâties. Pour les personnes le souhaitant (locataires ou propriétaires fragilisés socialement), un dispositif de relogement a été mis en place. Dans le cadre du projet T1, l'habitat de nombreuses familles des gens du voyage est impacté, notamment sur Montreuil. Ces familles souhaitent en général conserver le mode d'habitation en caravanes. De ce fait, le Département a travaillé avec la Ville sur la production de terrains familiaux.

**Amélie Bourlieux** rapporte que la première phase des travaux intègre le prolongement, la coupure d'exploitation à Bobigny (réfection de la Gare), le site de maintenance, et l'aménagement d'un cheminement piéton à Fontenay-sous-Bois pour rejoindre le T1 et les gares RER. En réponse à une habitante, elle précise que la déchetterie actuellement située 127 rue Pierre de Montreuil sera déplacée dans un deuxième temps.

**Saïd Hassouni** explique que le principe d'aménagement sur l'A186 consiste à transformer l'autoroute en avenue paysagère. Il s'agit également de déblayer et de remblayer pour se remettre en terrain naturel. L'avantage de ce parti pris est de permettre de créer des perméabilités inter quartiers quasi inexistantes avec l'A 186.

Medy Sejai ajoute que le projet permettra de reconnecter les secteurs. Aucun impact, sur les voies longeant l'autoroute, n'est induit au Sud. En revanche, les parties au Nord font partie du projet, le nouvel espace public créé devant longer les bâtiments existants

### **Planning**

**Amélie Bourlieux** indique que la sortie A3 sur l'A186 sera fermée à partir du mois de juin 2019 pour 18 mois de travaux. Des travaux provisoires seront réalisés rue Saint-Antoine pour rouvrir dès cet été la rue avant son ouverture définitive une fois les travaux d'insertion menés.

À partir du mois de mars 2020, le travail portera sur l'A3, au niveau de l'échangeur. Dès juin 2019, il ne sera plus possible de sortir de l'A3 sur l'A186 qui sera fermée pour les travaux énoncés précédemment. Des murs de soutènement doivent être montés à Noisy-le-Sec, rue Anatole France. Les travaux préparatoires d'ouvrages d'art seront effectués pour pouvoir, dès 2021, travailler avec la RATP sur l'aspect paysager (insertion urbaine : route, trottoirs, passages piétons). En parallèle, la RATP travaillera sur les rails, les quais et les stations.

L'objectif vise fin des travaux en fin d'année 2023, pour des essais et une mise en service en 2024.

### **Travaux sur l'A 186**

Amélie Bourlieux pointe que la transformation de l'A 186 en avenue paysagère sera réalisée par un jeu de déblais et de remblais, en égale proportion, afin d'éviter les mouvements de terre hors chantier.

La démolition des ponts se fera par demi-chaussée : une voie de circulation subsistera, en alternance, pour éviter de bloquer totalement le passage.

Pendant les travaux, les circulations de chantier se feront sur l'A186 et non sur les rues parallèles : les camions resteront à l'intérieur du chantier. Par ailleurs, toutes les connexions piétonnes seront maintenues et sécurisées.

Saïd Hassouni fait valoir que le projet va générer des franges foncières : tous les terrains le long de l'A186 seront urbanisés à terme avec des équipements, des logements, etc. Le tramway joue à cet égard son rôle de vecteur de développement territorial. Le Département proposera des terrains, et il appartiendra à la Ville dans le cadre de ses projets urbains d'émettre des propositions.

Un habitant demande si le PLU local sera modifié et le cas échéant dans quel sens.

Catherine Pilon répond qu'en l'absence de l'adjoint à l'urbanisme, il convient de noter cette question : il y sera répondu ultérieurement. Pour l'heure, rien n'est encore décidé.

S'agissant des exigences du Département *vis-à-vis* des entreprises du chantier, Amélie Bourlieux indique que le cahier des charges intègre des clauses environnementales, sur lesquelles le Département se montrera intransigeant : tri des déchets, réutilisation au maximum des matériaux avec concassage *in situ*.

Saïd Hassouni précise qu'il existe une procédure bien spécifique pour le concassage, laquelle doit être déclarée en préfecture. Des précautions doivent être prises eu égard au respect de la réglementation et de l'environnement. L'installation du concassage est classée et répond aux préconisations. Il s'agit toutefois d'un chantier ambitieux qui créera des nuisances, mais l'objectif reste de les limiter au maximum. Cette installation de concassage ne perdurera pas durant les 18 mois du chantier de démolition.

Amélie Bourlieux ajoute que le cahier des charges vise la lutte contre les nuisances sonores et la poussière. La charte de l'environnement sera respectée concernant le tri de déchets, par ailleurs le chantier est éloigné des habitations car se trouvant au niveau de l'A86. La procédure est très normée et tout sera mis en place pour éviter au maximum les nuisances aux riverains. Le chantier durera 18 mois pour la démolition de l'autoroute ; des prélèvements seront faits régulièrement pour vérification.

Riva Gherchanoc demande comment cela se traduira concrètement sur le terrain. Il semble que ce chantier entraînera des pics de pollution. Ce problème existe déjà avec la sortie de l'autoroute : il avait fallu revoir le rythme des feux. Il s'agira de se montrer vigilant sur toutes ces questions.

Amélie Bourlieux répond que le Département a demandé aux entreprises d'effectuer des relevés.

Riva Gherchanoc précise qu'elle évoquait les nuisances sonores et les poussières, aussi bien que les pollutions induites sur tous les axes avoisinants.

Catherine Pilon fait valoir que ce sujet sera réabordé. Toutefois, à partir du moment où une voie de circulation importante est supprimée, et en proposant des axes alternatifs, cela décourage le transit qui se reporte en grande partie ailleurs. .

Amélie Bourlieux indique également que le Département a intégré des clauses sociales dans ses marchés : les entreprises sont tenues de respecter, en fonction des travaux et du nombre d'heures, des règles d'insertion. Est Ensemble suit ces aspects, et des règles très strictes sont observées. Une insertion sur le chantier ne peut pas durer plus de deux ans, sous peine d'être requalifiée en embauche. Pour les travaux de démolition et de terrassement de l'A186, 12 000 heures d'insertion doivent être respectées (sur ou hors chantier). Danièle Dobosz, Présidente de la Régie de Quartier, demande si l'insertion bénéficiera aux Montreuillois concernés par les emplois d'insertion. Il est répondu qu'une attention particulière sera apportée à ce point.

### ***Gestion de la circulation pendant les travaux***

Amélie Bourlieux indique qu'il est prévu de flécher la circulation. Montreuil reste néanmoins accessible et il n'existe aucune obligation. L'objectif consiste à conseiller des itinéraires pour se rendre à Fontenay ou à Romainville. La sortie de l'A3 « Montreuil-Centre » restera ouverte, sauf pendant un mois, de même que la sortie « Bagnolet ZI » en haut de l'avenue de la Résistance. Elle revient également sur le calendrier, les ponts seront démolis de façon séquentielle : en premier le pont de la bretelle de l'A3 et ensuite les deux autres. Le travail se fera sur 5 mois dès 2020 mais l'autoroute fermera bien en juin 2019.

Le processus sera retravaillé en février avec le maître d'œuvre afin d'optimiser les délais de réalisation.

Catherine Pilon ajoute que les bus passeront toujours : aucune rupture ne se fera sentir sauf à détourner parfois les itinéraires de façon temporaire.

Amélie Bourlieux fait valoir que les négociations n'ont pas encore été menées dans le détail avec la RATP. Il s'agit pour l'heure d'évoquer les grands principes de circulation.

En réponse à une habitante, Saïd Hassouni revient sur l'emprise du SMR. Un diagnostic avait été mené en 2015 avec la Ville sur l'occupation des familles dans tout le secteur. Il s'agira de réactualiser cette étude et le nombre de ménages concerné. Les terrains identifiés ne sont actuellement pas occupés. Il convient à présent de dessiner les futurs terrains familiaux sur des terrains inoccupés. Pour ce faire la ville de Montreuil va lancer une prestation pour aboutir à un projet chiffré assorti d'un calendrier de réalisation.

Catherine Pilon jugerait pertinent de programmer une réunion spécifique sur le relogement aux abords du tramway et d'inviter les élus compétents, qui y travaillent déjà, voire d'autres interlocuteurs du Conseil départemental. L'urgence reste de faire démarrer les travaux, de les planifier pour livrer le tramway le plus rapidement possible. Le SMR étant prévu pour 2021, le diagnostic devrait être affiné d'ici quelques mois.

### ***Information et communication :***

Amélie Bourlieux indique qu'un dispositif de communication et d'information est prévu tout au long des travaux. Le site internet T1 va être remis à jour : l'ensemble des informations travaux y sera posté. Des lettres d'information régulières seront distribuées en boîtes aux lettres et disponibles sur le site. Le Département est

également en train de passer un marché pour embaucher un animateur T1, qui sera présent sur le chantier, en capacité de répondre aux questions.

Un habitant évoque le dispositif de caméras utilisé durant la construction du Musée Branly : ces caméras filment des images à temps réguliers, ce qui permet de voir *in fine* la déconstruction et la reconstruction. Il serait intéressant de le mettre en place sur ce chantier.

Amélie Bourlieux répond que cette idée sera remontée.

Un habitant s'enquiert des procédures préalables prévues pour les dégâts éventuels sur les habitations.

Saïd Hassouni fait valoir que selon la nature des travaux et leurs principes constructifs, des dispositions adaptées telles que le référé préventif (constat contradictoire effectué par huissier) peuvent être mises en place par le Département. Ainsi pour les murs de soutènement sur Noisy-le-Sec, le Département va lancer un référé préventif (travaux lourds en milieu urbain dense). Impactants pour les constructions voisines. Pour les travaux de voirie de l'A 186, assez éloigné des habitations, les conditions ne sont pas réunies pour une telle mesure. Pour Montreuil, la question ne s'est pas posée car il s'agit de travaux de voirie classique.

En réponse à un habitant, Amélie Bourlieux indique que, s'agissant des nappes phréatiques, les études géotechniques nécessaires à la réfection de la voie ont été réalisées bien en amont et que les données récoltées sont rassurantes.

Saïd Hassouni confirme que le site contient une masse d'information conséquente. Le site du T1 contient quant à lui le dossier d'étude impacts au regard des nappes phréatiques, des vibrations ainsi que l'avancement des travaux le long des tracés et les nuisances de la circulation des transports publics (Île-de-France Mobilités et RATP) ; avec un sommaire assez détaillé.

Amélie Bourlieux indique que le site n'est pas totalement à jour des dernières informations. La mise à jour sera faite et le site sera alimenté régulièrement.

Une habitante demande si la présentation visuelle de ce soir pourra être remise au Conseil de quartier pour diffusion.

Medy Sejai le confirme. Par ailleurs, la pertinence de réaliser une présentation globale, dans la mesure où ce projet concerne toute la ville, a été soulevée.

Catherine Pilon propose d'organiser au moins une réunion par an sur l'état d'avancement des travaux avec le Département. Par ailleurs, des réunions publiques d'information seront mises en place.

Une habitante soulève le fait que la reprise des travaux du bassin de rétention en même temps que les travaux du pont inquiète, avec le passage annoncé de 35 à 40 camions par jour pendant des mois.

Amélie Bourlieux répond que l'entreprise de terrassement doit communiquer fin février une optimisation du chantier afin de coordonner les deux chantiers et de gêner le moins possible.

Medy Sejai rapporte que la Ville a missionné un bureau d'études, en plus de la mission de l'OPC (Ordonnancement Pilotage Coordination) pour un périmètre donné pour s'assurer que les différents et nombreux chantiers n'empiètent pas les uns sur les autres : réseau chaleur, ZAC Boissière-Acacia, bassin de rétention, T1 et métro. En outre, le Département a engagé un plan de circulation pour l'ensemble des chantiers impactés par cette opération.

Une habitante demande si le public sera informé au fur et à mesure des travaux qui se chevauchent.

Medy Sejai répond que la communication est assurée par les maîtres d'ouvrage des chantiers, même si la Ville a également inscrit une mission de communication via l'OPC.

Catherine Pilon invite les habitants à remonter leurs questions aux élus de quartier afin que la Ville apporte des réponses dans les meilleurs délais.

Un habitant s'enquiert des tas de déchets sauvages sur l'emplacement actuel du SMR et demande qui est en charge des ordures ménagères qui s'accumulent.

Saïd Hassouni répond que sur ce secteur du SMR, une série d'actions, voire d'occupation de ces terrains va être initiée pour éviter occupations illégales et dépôts sauvages. Une réflexion est lancée et devrait déboucher rapidement sur des actions concrètes.

Sur le secteur des Ruffins, une même démarche est en cours, à l'initiative de la ville notamment sur les terrains appartenant à l'Etat.

Un habitant s'enquiert de l'aspect extérieur du SMR. Amélie Bourlieux répond que la RATP viendra présenter ces plans projets. Catherine Pilon ajoute qu'il a été négocié que le SMR soit en partie enterré.

Une habitante pointe que dans la mesure où la rue Saint-Antoine va être remise à la circulation, il s'agira de la seule voie de circulation pendant les travaux.

Amélie Bourlieux confirme que l'alternat va changer quelque peu la configuration de cette rue communale, mais cela permettra la suppression des deux impasses qui sont très dégradées. Il s'agit d'un mal pour un bien. Les sols seront entièrement refaits. Par ailleurs, le programme prévoit en tout la réfection de six rues. Catherine Pilon ajoute qu'un travail sera également engagé avec les habitants pour définir la fonction de cette rue de part et d'autre (rue apaisée ou voie de circulation). Ces aspects seront discutés.

Un habitant demande où le tramway passera si le pont est détruit. S'il passe de nouveau au-dessus de l'autoroute, un embranchement pour la route est-il prévu ?

Amélie Bourlieux indique qu'il est prévu deux voies : une pour le tram et une pour les vélos/piétons.

Saïd Hassouni rapporte que dans le cadre du franchissement des travaux, les bretelles d'accès seront reconfigurées. Il sera toujours possible de circuler. La sortie au niveau du quartier Henri Barbusse sera maintenue ; elle ne fermera que 4 mois.

En réponse à une habitante, Amélie Bourlieux confirme que le chantier sera palissé et gardienné.

## **II - Plan vélo/Stationnement**

Le collectif d'animation rappelle que l'objectif de cette soirée est de traiter de l'ensemble des modes de déplacement et notamment d'aborder le nouveau Plan Vélo adopté par la Ville en juin dernier et qui vient de repasser au Conseil municipal avec une programmation plus précise sur 3 ans. Il s'agit d'aborder aussi les questions relatives au stationnement.

Un habitant souhaite poser une réflexion à ce sujet. Pour que les personnes à mobilité réduite puissent rester en autonomie, il est nécessaire de prévoir des aménagements. Or, sur les Hauts de Montreuil, rien n'existe pour se déplacer : il s'agit de zones blanches. À son sens, parler des mobilités suppose de répondre à la question : pourquoi on se déplace ? Quel est son but ? Comment l'atteindre ? La mobilité ne se résume pas uniquement à un plan vélo.

Catherine Pilon pointe que pour les transports lourds, le Conseil Départemental ou la RATP sont compétents. La Ville reste le partenaire de ces organisateurs pour améliorer le service sur le territoire. En revanche, la Ville est compétente pour offrir un plan de circulation et une alternative à la voiture individuelle. Les habitants du bas Montreuil bénéficient du métro, lequel n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. À ce titre on peut considérer que Les vraies zones blanches d'accessibilité aux transports se situent dans le bas Montreuil vers Vincennes. Pour améliorer la situation, la ligne 11 offrira une desserte très différente pour les habitants du haut Montreuil : cette ligne sera aussi facilement récupérable à vélo depuis Paul Signac que la ligne 9. Par ailleurs. La ligne 1 du métro parisien, devant être prolongée jusqu'à Val de Fontenay via les grands pêcheurs, constitue un autre projet de transport acté. On ne peut que constater que la ligne 9 ne passe pas au premier plan des projets, aussi la Ville a monté une association de promotion de la ligne 9.

En ce qui concerne la ligne 11, une réunion publique se tiendra le 11 mars prochain à l'École élémentaire publique Fabien (162 Boulevard Aristide Briand) à 19h30.

S'agissant des bus, le réseau dessert l'ensemble des territoires. Les cadences avaient été augmentées, certaines au maximum (tel le 129 aux heures de pointe), mais les travaux de la ligne 11 ont dégradé cette cadence. L'Observatoire des mobilités va mesurer les taux de charge des bus, et la Ville a demandé des cadences améliorées pour le 129, le 121, le 122, le 301, et le 102. En outre, Paris revoit tout son réseau de bus : Montreuil a obtenu que le 215 (bus du RER Vincennes à la porte de Montreuil (qui ne fonctionne qu'en semaine aux heures de pointe) se rende dès avril 2019 jusqu'à la gare d'Austerlitz via la Gare de Lyon, et ce tous les jours et toute la journée. Dès l'inauguration de la ligne 11 à l'horizon 2022 le bus 129 aura son terminus à l'Hôpital André Grégoire côté nord et Porte de Montreuil côté sud pour être relié au T3b, en passant par la rue de Paris. Le bus 76 changera également sa trajectoire actuelle (Louvre / Bagnolet) ; elle passera par l'hôpital et la ZAC Boissière-Acacia. Ce quartier sera donc directement relié au centre de Paris par le métro et par le bus.

Concernant le dispositif Autolib, une tentative a été initiée en 2015, mais ce service n'existe plus. La Ville a décidé de réutiliser les stations. Dans la mesure où il n'existe pas de demande forte émanant des particuliers pour l'installation de bornes de recharge pour voitures électriques la Ville rencontre actuellement des entreprises d'auto-partage (voitures à louer en boucle) et ce projet est à l'étude.

S'agissant du vélo, il représente aujourd'hui 3,7 % des déplacements professionnels Domicile/Travail pour les Montreuillois. Or, il existe de nombreux cyclistes à Montreuil et un vrai marché. Ainsi, nous comptons 4 commerces de vélo et 5 associations de soutien et sensibilisation au vélo. La circulation des vélos est rendue plus facile avec la décision de passer toute la ville à 30 km/h ; toutes les rues sont circulables dans les deux sens. Cette décision ne suffit pas, et il convient de proposer des itinéraires sécurisés. Le plan vélo comporte cinq axes :

- Créer des voies cyclables permettant de circuler de façon protégée et sécurisée dans la commune, le plan vélo régional a octroyé une subvention à hauteur de 50 % à la Mairie et ce jusqu'à 2022 pour optimiser le réseau cyclable ;
- Créer des stationnements vélo. Le PLU stipule que toute construction nouvelle doit s'accompagner de garages à vélos. Des consignes sécurisées (Veligo), accessibles grâce au passe Navigo (abonnement annuel de 25 €), sont proposées ; il s'agit des parkings fermés et surveillés pouvant contenir 56 vélos chacun. Une vingtaine de Vélobox doivent également être installées en 2019 dans les quartiers (chaque dispositif comporte 6 vélos, 2 par place de parking existante) et 400 arceaux supplémentaires seront installés cette année. Une habitante fait valoir que la nouvelle station velib crée un empiètement et des problèmes de double file devant la poste de l'avenue Paul Signac. Cet emplacement ne semble pas optimal.

Catherine Pilon et Olivier Stern ont précisé que des places de stationnement ont été créées sur le Boulevard Aristide Briand en compensation. Par ailleurs, Olivier Stern a confirmé que les comportements anormaux et des incivilités seront de plus en plus verbalisés. En effet, dans le cadre de la DSP, la Ville a confié à son prestataire (Effia) la verbalisation du stationnement non acquitté, ce qui donne à la police municipale (11 agents) plus de temps pour verbaliser les stationnements gênants / dangereux.

- Services aux cyclistes : le Vélib va arriver prochainement, par exemple au niveau du Boulevard Aristide Briand (au coin avec demi-lune), il s'agira d'un mix de vélos classiques et de vélos avec assistance électrique, en libre-service. Des pompes à vélo ont également été installées ainsi que des stations de réparation.
- Education des jeunes : la « ville à 30 » enseignée dans les écoles est une façon de semer les graines de cette circulation pour demain. La Ville développe également les « Rues aux enfants » sur des rues peu fréquentées : il s'agit de fermer à la circulation ces rues le dimanche pour que les enfants puissent jouer dehors, que les familles puissent manger dehors, faciliter des rencontres intergénérationnelles et finalement rendre la rue à tous.

- Evaluation : Le plan vélo comporte des engagements chiffrés. En outre, un Comité vélo se réunit plusieurs fois par an : à cette occasion, les aménagements cyclables sont travaillés avec les cyclistes et leurs associations.

Une habitante évoque le problème d'**accessibilité des trottoirs en fauteuil roulant et des transports à pieds**.

Catherine Pilon et Olivier Stern indiquent que progressivement, les espaces publics, notamment les trottoirs, seront aménagés et s'élargiront, notamment grâce au Budget Participatif. De nombreux projets sont en cours pour faciliter la circulation des piétons. Il manque à la Ville une association de piétons avec laquelle travailler.

Une habitante pointe que son association *Charton et autour* milite depuis plusieurs années sur la non-disponibilité de l'espace public dans cette rue du fait du stationnement sauvage. Il conviendrait d'y aménager une circulation douce.

Medy Sejai partage ce constat. Le plan vélo prévoit de développer cette année des zones de rencontre pour répondre à une logique d'usage et rendre à ces rues un caractère plus apaisé. Il est prévu que la rue Désiré-Charton passe en zone de rencontre en 2019.

Une habitante plaide qu'il s'agirait d'empêcher physiquement que les gens ne se garent sur le trottoir : les amendes ne suffisent pas. Elle demande si le plan prévoit ce type de dispositif.

Olivier Stern réitère que dans un premier temps les services comptent sur l'effet dissuasif des amendes (Effia) et du prix du stationnement (9 € la journée / 30 € pour 3 heures).

Les élus rappellent que les forfaits stationnement sont très peu chers pour les Montreuillois (1 € la journée et 180 € par an).

Ensuite, Medy Sejai indique qu'il s'agit au préalable d'aménager la zone de rencontre et de corriger ensuite ce qui aura lieu de l'être.

Une habitante évoque le manque de places de stationnements pour les personnes à mobilité réduite.

Medy Sejai répond que pour les personnes en situation de handicap titulaires d'une carte, le stationnement est gratuit dans toute la ville. Les forfaits de stationnement élevés permettent de laisser les places pour ces personnes et de libérer l'espace public. Par ailleurs, au fur et à mesure du réaménagement des rues, les places seront redimensionnées aux normes requises.

*La séance est levée à 22 h 50.*